

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 11 mars,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Madame Claire VINCENT
BEAUFRERE, Vice-présidente.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 26 février 2025.

Présents : Mme Claire VINCENT BEAUFRERE, Mme Ericka CLAIN,
Mme Celyne GRATESSOLE, Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme
Colette BOUTEILLE, Mr Maurice MANET, Mr Joël SANCHEZ

Absents excusés : Mme Audrey BERTHEAS, Mr Jean-Paul FAUVET

Le Conseil d'Administration désigne Madame Dalila OUAKKOUCHE, pour le vote du
compte administratif 2024, laquelle présente à l'assemblée le compte administratif
2024 qui s'établit comme suit :

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	7
Votants	7

Objet : Délibération :2025-04
Vote du compte
administratif 2024 et
affectation des résultats à
l'exercice 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024- CCAS EXECUTION DU BUDGET					
RESULTAT DE L'EXERCICE					
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	3 999,00	32 425,00	36 424,00
	Titres de recettes émis *	B	-	11 639,22	11 639,22
	-dont rattachements	C	-	-	-
	Restes à réaliser	D	-	-	-
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	3 999,00	32 425,00	36 424,00
	Engagements	F	-	-	-
	Mandats émis *	G	-	20 031,06	20 031,06
	- dont rattachements	H	-	-	-
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G	-	-	-
	Dépenses engagées non rattachées (et non mandatées)	J=F-G	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	K=B-G	-	8 391,84	
	Déficit	L=G-B			
	Solde des restes à réaliser				
RESULTAT REPORTE	Excédent	M=D-I			
	Déficit	N=I-D			
RESULTAT REPORTE	Excédent	O	3 999,00	11 667,38	15 666,38
	Déficit	P			
RESULTAT CUMULE	Excédent	Q=O-N-L	3 999,00	3 275,54	7 274,54
	Déficit	R=P+N-K			

* Après déduction des annulations de titres et de mandats

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023)	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution (2024)	Résultat de clôture (2024)
	1	2	3	4
Investissement	3 999,00		-	3 999,00
Fonctionnement	11 667,38	-	8 391,84	3 275,54
Total	15 666,38	-	8 391,84	7 274,54

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20250311-2025-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024- CCAS

REPRISE DES RESULTATS ET AFFECTATION

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le 11/03/2025		
A) Solde d'exécution d'investissement N-1		
Dépenses 001 (besoin de financement)	(a) P+K	
Recette 001 (excédent de financement)	(a) K+O	3 999,00
B) Solde des restes à réaliser N-1		
- Investissement		
Besoin de financement	(b) N	-
Excédent de financement		-
- Fonctionnement		
Déficit (ne pas prendre en compte dans le résultat à affecter)	(c) N	
Excédent (Report automatique, n'entre pas dans le calcul du résultat)		
C) Résultat de fonctionnement N-1		
Résultat de l'exercice	(d) K	- 8 391,84
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	(e) O	11 667,38
Résultat à affecter	(f) L+O-N	3 275,54
AFFECTATION		
1) Affectation en réserves 1068 en investissement (au minimum autofinancement prévu BP)		-
2) Report en fonctionnement 002		3 275,54

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2024 du CCAS, en conformité avec le compte de gestion, dressé pour cet exercice
- Approuve la reprise des résultats de l'exercice 2024 d'un montant de 3 275.54 € en recettes en fonctionnement R002 au budget 2025.

L'HORME, le 11 mars 2025

La Vice-présidente,
C.VINCENT BEAUFÈRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20250311-2025-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Publication : 24/03/2025

